

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 15	<u>Pour</u> : 14 <b>+1 pouvoir</b>	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 21 avril 2015

**Etaient présents** : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>Absent</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MALLE MANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Etienne BARTEAU (pouvoir donné à Madame Marie-Madeleine GRASSET)

**ABSENT**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yoann MARENDA

**2015-23 : Redevance d'occupation du domaine public (ouvrages de transport et de distribution d'électricité) pour 2015**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du taux plafond de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour 2015 et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le tarif à appliquer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour 2015 à 197 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (commune ≤ 2000 habitants : PR 2015 = 153x 1,2860= 197)

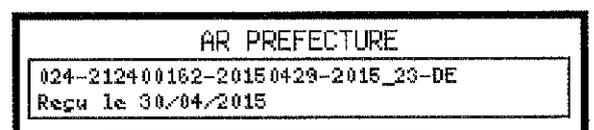
Un titre sera émis auprès d'ERDF-GRDF – services Périgord 23 rue des deux ponts à PERIGUEUX

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 30 avril 2015  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 30 avril 2015  
Page 1 sur 1



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 15	<u>Pour</u> : 14 +1 pouvoir	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 21 avril 2015

**Etaient présents** : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>Absent</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MALLE MANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Etienne BARTEAU (pouvoir donné à Madame Marie-Madeleine GRASSET)

**ABSENT**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yoann MARENDA

**2015-23 : Redevance d'occupation du domaine public (ouvrages de transport et de distribution d'électricité) pour 2015**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du taux plafond de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour 2015 et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le tarif à appliquer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour 2015 à 197 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (commune ≤ 2000 habitants : PR 2015 = 153x 1,2860= 197)

Un titre sera émis auprès d'ERDF-GRDF – services Périgord 23 rue des deux ponts à PERIGUEUX

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 30 avril 2015  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 30 avril 2015  
Page 1 sur 1



AR PREFECTURE

024-212400162-2015 0429-2015\_23-DE  
Regu le 30/04/2015